



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**



# *Programme régional de la forêt et du bois 2021-2031*

## *Fiches-actions*

### *Île de la Réunion*

**Nota :** Les coûts prévisionnels indiqués sont des projections estimatives qui ne préemptent pas les décisions relevant des enceintes budgétaires compétentes.



Programme régional de la forêt et du bois de la Réunion	<b>Fiche-action n° 1</b>		Version C (finale)
Contributions aux objectifs ciblés ( <i>par ordre d'importance</i> )		Domaine d'action	Respect des principes d'attention
Forêt privée Bois-énergie Bois d'œuvre	① <b>Mieux connaître la forêt réunionnaise</b>		Maintenir la couverture forestière Préserver les richesses naturelles Valoriser le potentiel économique
<b>Inventorier et décrire les étendues arborées privées</b>			
Niveau d'urgence de l'action			
<b>À initier dès que possible</b>	À initier rapidement ( < 2 ans)	À mettre en œuvre à moyen terme ( 2 ans << 5 ans)	À mettre en œuvre à long terme ( > 5 ans)
Rappel des enjeux	Description de l'action		Organisation
Si la forêt publique est assez précisément décrite, le flou demeure sur la forêt privée. Pour aider les propriétaires dans leurs choix de gestion et pour permettre à la collectivité de connaître les ressources globales et d'orienter ses actions de soutien, la connaissance des surfaces forestières devra s'étendre à la nature et à la qualité des boisements, à la structure de propriété foncière et à l'état d'accessibilité.	L'étude s'attachera à détailler la description des forêts privées (structure foncière, état des peuplements, accessibilité) afin d'asseoir les futurs plans de gestion forestiers en tenant compte de l'ensemble des enjeux. Un accent particulier sera porté au repérage des gisements en bois-énergie et à l'analyse du contexte (pertinence de la récolte de bois par rapport aux conditions d'exploitabilité et aux enjeux de biodiversité et d'érosion) Les analyses photographiques seront nécessairement complétées par des contrôles sur le terrain (notamment dans l'Ouest pour l'acacia).		Voir ce qui relève des missions de l'IGN et peut devenir rapidement disponible, puis pour les besoins complémentaires établir le cahier des charges de l'étude en vue d'une consultation. L'étude sera nécessairement crantée : les premiers résultats obtenus permettront de définir le contenu des étapes suivantes.

Programme régional de la forêt et du bois de la Réunion	Fiche-action n° 1 (suite)		Version C (finale)
<b>Inventorier et décrire les étendues arborées privées</b>			
Pilote	Livrables/résultats attendus		Calendrier
<b>DAAF</b> (Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt)	1. Expertise avec l'IGN de la répartition des missions et de la méthodologie croisée à mettre en place		2021
	2. Bases de données et cartographies des étendues arborées privées (structure foncière, forestière et de desserte de la forêt privée)		2022
	3. Identification et quantification des gisements de bois-énergie		2023
Mécanismes de financement prévisionnels		Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre	
<b>État</b> (financement MAAF) + <i>contribution de l'IGN</i> <b>Région</b> ( <i>contribution de Horizon Réunion</i> )		Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF)	
		Institut de l'information géographique et forestière (IGN)	
		Syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs (SPFS)	
		Chambre d'Agriculture	
		Horizon Réunion (ex-SPL énergie)	
Coûts prévisionnels		Indicateurs de suivi	
<b>150.000 €</b> (dont première phase prête à être lancée par la DAAF pour 23.000 €)		<b>1.1</b>	Avancement de l'inventaire des forêts privées (note de 1 à 5)
		<b>1.2</b>	Surface de forêt privée décrite (ha)

Programme régional de la forêt et du bois de la Réunion	Fiche-action n° 2		Version C (finale)
Contributions aux objectifs ciblés ( <i>par ordre d'importance</i> )	Domaine d'action	Respect des principes d'attention	
Reconnaissance des filières Prix produits et services	② <b>Repenser le modèle économique</b>	Valoriser le potentiel économique Développer les talents régionaux	
<b>Préparer un contrat de filière sur les bases d'un modèle économique rénové</b>			
Niveau d'urgence de l'action			
À initier dès que possible	À initier rapidement ( < 2 ans )	À mettre en oeuvre à moyen terme ( 2 ans << 5 ans )	À mettre en oeuvre à long terme ( > 5 ans )
Rappel des enjeux	Description de l'action		Organisation
Les enjeux consistent à : - adapter l'offre à la demande et la demande à l'offre ; - construire un juste prix du bois ; - protéger les filières stratégiques.	Le "contrat de filière" entre les agents économiques a comme objectif de : - garantir des volumes d'approvisionnement réalisables, - au besoin, importer et scier des grumes ou du bois semi-brut - alléger indirectement les coûts de mobilisation du bois, - protéger les filières stratégiques (ex : litières avicoles), - valoriser les produits secondaires, - favoriser le regroupement des entreprises ou des moyens, - associer les forêts privées à l'offre de bois, en s'appuyant sur une analyse objective de la situation et des perspectives, et en recherchant des solutions concertées aux dysfonctionnements existants.  <i>NB : L'action « Combattre les vols de bois » préalablement proposée séparément est incorporée à l'objectif de garantir l'approvisionnement</i>		Etablir le cahier des charges d'une consultation intégrant l'étude macro-économique, l'animation du groupe des acteurs concernés et la rédaction du projet de contrat de filière.  Associer la Chambre de Métiers et de l'artisanat à cette démarche pour fédérer les entreprises de l'amont à l'aval de la 1ère transformation.  Prendre en considération les études et actions déjà engagées au titre du SRDEII* en matière de bâti tropical et d'économie sociale et solidaire pour la valorisation des bois locaux dans la construction et le développement de la filière bambou.

\*SRDEII : Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation

Programme régional de la forêt et du bois de la Réunion	Fiche-action n° 2 (suite)		Version C (finale)
<b>Préparer un contrat de filière sur les bases d'un modèle économique rénové</b>			
Pilote	Livrables/résultats attendus		Calendrier
Conseil Départemental	1. Etude macro-économique de la filière avec comme finalité un projet de contrat de filière		2021
	2. Signature du contrat de filières entre les partenaires		2021
Mécanismes de financement prévisionnels		Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre	
Département		Etat : DAAF	
		Collectivités : Conseil régional (compétence développement économique), Conseil départemental (propriétaire des forêts)	
		Propriétaires, gestionnaires, organismes consulaires : Syndicat des propriétaires (SPFS), Office national des forêts (ONF), Chambre des métiers (CMA), Chambre d'Agriculture	
		Exploitants et transformateurs initiaux : entreprises d'exploitation forestière et de transport, scieries	
		Transformateurs finaux, négociants : artisans, distributeurs, opérateurs bois-énergie et copeaux	
Coûts prévisionnels		Indicateurs de suivi	
<b>95.000 €</b>		<b>2.1</b>	Avancement de l'étude de filière (note de 1 à 5)
		<b>2.2</b>	Signature d'un contrat de filières (non/oui)
		<b>2.3</b>	Volumes de bois brut livrés par essence et par catégorie

Programme régional de la forêt et du bois de la Réunion	Fiche-action n° 3		Version C (finale)
Contributions aux objectifs ciblés ( <i>par ordre d'importance</i> )	Domaine d'action	Respect des principes d'attention	
Bois-énergie Bois d'œuvre Prix produit et services Forêt privée	② Repenser le modèle économique	Valoriser le potentiel économique	
<b>Soutenir les investissements pour la mobilisation des bois</b>			
Niveau d'urgence de l'action			
À initier dès que possible	À initier rapidement (< 2 ans)	À mettre en oeuvre à moyen terme (2 ans << 5 ans)	À mettre en œuvre à long terme (> 5 ans)
Rappel des enjeux	Description de l'action	Organisation	
Tous les usages du bois (bois d'œuvre, bois à copeaux, bois-énergie, etc.) sont essentiels au développement de la filière-bois réunionnaise. Pour compenser les handicaps du contexte insulaire et du relief, la modernisation du parc d'engins et l'amélioration du réseau de desserte sont indispensables.	Dans le cadre de la préparation du prochain Programme de développement rural (PDR), poursuivre le soutien à l'investissement (subventions FEADER) :  1° pour l'acquisition d'engins d'exploitation, de transport et de transformation brute du bois, <i>avec un élargissement des critères d'éligibilité à tous types de matériels servant à la mobilisation et au conditionnement des bois, et en favorisant les moyens les moins dommageables aux sols et au bilan carbone (cf câble)</i>  2° pour les créations et les améliorations de la desserte forestière, en privilégiant les investissements durables (voies structurantes bétonnées) et en développant l'accessibilité des forêts privées de production, <i>avec un élargissement des critères d'éligibilité autorisant la multifonctionnalité des voiries réunionnaises,</i> et pour l'ensemble, par un accroissement de l'enveloppe financière globale.	Faire connaître et défendre ces objectifs dès les discussions préliminaires du PDRR 2021-2027.  Accompagner l'élaboration puis la réalisation du PDRR.  Construire les projets de desserte en association et en accord avec les propriétaires privés concernés.  Assortir les projets de desserte d'analyses préalables de l'impact environnemental.	

Programme régional de la forêt et du bois de la Réunion	Fiche-action n° 3 (suite)		Version C (finale)
<b>Soutenir les investissements pour la mobilisation des bois</b>			
Pilote	Livrables/résultats attendus		Calendrier
<b>DAAF</b>	1. Élargissement du cadre d'intervention du PDRR 2023-2027 (modification mesures actuelles 4.3.1 "desserte" et 8.6.2 "matériels")		2021-2022
	2. Approbation de l'enveloppe financière prévisionnelle		
	3. Réalisation des investissements		2022 à 2031
Mécanismes de financement prévisionnels		Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre	
<b>Europe (FEADER)</b> + contrepartie nationale (Région (dont FIRT*) ou Département ou État) + autofinancement (Propriétaires, Entrepreneurs)		Etat	
		Conseil départemental	
		Conseil régional (entre autres pour la mobilisation et le pilotage du FIRT*)	
		Chambre d'Agriculture	
Coûts prévisionnels		Indicateurs de suivi	
<b>6.000.000 €</b> (4 M€ desserte / 2 M€ matériels)		<b>3.1</b> Inscription des mesures au PDRR (non/oui)	
		<b>3.2</b> Enveloppe financière programmée (€)	
		<b>3.3</b> Investissements en infrastructures de desserte (€)	
		<b>3.4</b> Investissements en matériels de mobilisation (€)	

\*FIRT : Financement des Infrastructures de Transport

Programme régional de la forêt et du bois de la Réunion	Fiche-action n° 4			Version C (finale)
Contributions aux objectifs ciblés ( <i>par ordre d'importance</i> )		Domaine d'action		Respect des principes d'attention
Reconnaissance des filières Prix des produits et des services Formation des professionnels Bois d'œuvre		<b>② Repenser le modèle économique</b>		Valoriser le potentiel économique Développer les talents régionaux
<b>Promouvoir les réalisations et les savoir-faire</b>				
Niveau d'urgence de l'action				
À initier dès que possible	À initier rapidement (< 2 ans)	À mettre en œuvre à moyen terme (2 ans << 5 ans)	À mettre en œuvre à long terme (> 5 ans)	
Rappel des enjeux	Description de l'action (3)			Organisation
<p>Le renouveau de la menuiserie et de l'ébénisterie engage à poser un regard neuf sur ces métiers et à faire valoir une image de l'artisan et du bois s'inscrivant pleinement dans les réalités actuelles économiques et environnementales.</p> <p>Dans ce cadre, la valorisation des savoir-faire et des essences locales de bois participe à la richesse créative des artisans, héritière de tradition historique.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Labelliser le tamarin, bois local d'exception : caractérisation et édition d'une fiche technique (type TROPIX), essais de nouvelles méthodes d'emploi (exemple : placage), promotion des produits fabriqués (exemple : esprit Parc national) ;</li> <li>2. Faire aboutir le marquage CE du Cryptoméria par l'acquisition d'une machine de classement à intégrer à la chaîne logistique des Sciages de Bourbon, son paramétrage, et la formation des équipes ;</li> <li>3. Engager un plan de relance de la filière : <ul style="list-style-type: none"> <li>• favoriser le bois local dans les clauses de la commande publique : garantir un taux d'intervention préférentielle d'aide publique en faveur des investissements liés à la production locale (ex : projets hôteliers).</li> <li>• éditer un guide local : quels bois pour quels projets ?</li> <li>• contractualiser avec les établissements financiers la mise en place de prêts bonifiés à destination des particuliers recourant au bois pour leur équipement et mobilier ;</li> <li>• lancer une campagne ciblée de promotion pour inciter à prescrire le bois comme matériau dans la construction et donner aux particuliers l'envie de s'équiper en bois : encarts presses, spot TV, reportages sur l'authenticité des artisans réunionnais du bois.</li> </ul> </li> </ol>			<p>Installation d'un comité de pilotage de la filière bois locale réunissant l'ensemble des acteurs (ONF, Scierie, DAAF, Région, Département, OP, etc.)</p> <p>Recours à des prestataires et expertises externes locales et nationales</p> <p>Mobilisation des services de la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Réunion, des URMA et du CIRBAT.</p> <p>Intervention de la Direction des affaires économiques de la Région pour le suivi des dispositifs d'aide aux groupements professionnels.</p>



Programme régional de la forêt et du bois de la Réunion	Fiche-action n° 4 (suite)		Version C (finale)
<b>Promouvoir les réalisations et les savoir-faire</b>			
Pilote	Livrables/résultats attendus		Calendrier
<b>CMA</b> (Chambre des métiers et de l'artisanat)	1. Fiche technique et labellisation du bois de tamarin		2022
	2. Bois de cryptoméria marqué CE disponible sur le marché de la construction durable		2021
	3. 15% de matériaux de bois (biosourcés, dérivés, etc.) dans les constructions nouvelles et programmes de réhabilitation des Maîtres d'ouvrage sociaux		2024
	4. Guide d'utilisation du bois (Quels bois pour quels projets ?)		2022
	5. Campagne de promotion pluriannuelle		2021 et s.
Mécanismes de financement prévisionnels		Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre	
Europe, Etat, Région, Département		Etat (DEAL, DAAF) et ses établissements (ONF)	
		Région, Département, Communes	
		Maîtres d'ouvrage, Organismes certificateurs, Opérateurs publics et privés,	
		Scierie, Artisans, etc.	
Coûts prévisionnels		Indicateurs de suivi	
<b>500.000 €</b> (200 k€ labellisation du tamarin / 200 k€ marquage CE cryptoméria 100k€ plan de communication filière-bois)		<b>4.1</b> Réalisation fiche technique tamarin	
		<b>4.2</b> Attribution d'un label au bois de tamarin	
		<b>4.3</b> Volume de sciages de cryptoméria estampillé CE	
		<b>4.4</b> Taux d'emploi du matériau bois dans la construction locale	
		<b>4.5</b> Edition du guide d'utilisation du bois	
		<b>4.6</b> Nombre d'actions de promotion	

Programme régional de la forêt et du bois de la Réunion	Fiche-action n° 5		Version C (finale)
Contributions aux objectifs ciblés ( <i>par ordre d'importance</i> )			
Bois d'œuvre Bois-énergie Forêt privée	③ <b>Gérer la ressource</b>		Respect des principes d'attention Maintenir la couverture forestière Valoriser le potentiel économique Préserver les richesses naturelles
<b>Renouveler la forêt de production</b>			
Niveau d'urgence de l'action			
À initier dès que possible	À initier rapidement ( < 2 ans)	À mettre en œuvre à moyen terme ( 2 ans << 5 ans)	À mettre en œuvre à long terme ( > 5 ans)
Rappel des enjeux			
Le rythme de renouvellement à la Réunion est actuellement inférieur à ce qui est nécessaire : - pour reconstituer les forêts de production incendiées en 2010 et 2011, - pour anticiper et amortir les futurs trous de production en cryptoméria.	Description de l'action Augmenter les surfaces à régénérer ou à replanter, en forêt publique comme en forêt privée, au moins pour tenir le rythme d'équilibre du renouvellement et de la reconstitution (parcelles incendiées) des forêts, au mieux pour anticiper et réduire les trous de production du cryptoméria.  Pour le bois-énergie, intégrer les espèces à croissance rapide comme l'acacia dans la prospective de renouvellement (sans extension des surfaces d'espèces envahissantes) ou de substitution (par des espèces indigènes ou non invasives).  Fixer, financer et réaliser des objectifs chiffrés pour : - reboiser les zones incendiées qui conservent un potentiel de production et qui ne dépassent pas un coût réhibitoire de reboisement (100 k€/ha). - régénérer les surfaces passant en coupe rase (renouvellement) - reboiser les surfaces impactées par des événements exceptionnels - prévoir la régénération après récolte du bois-énergie  Procéder par régénération naturelle autant que possible. Utiliser pour le cryptoméria des plants produits à partir de semences issues de populations locales sélectionnées.		Organisation Les opérations de reboisement ou de régénération comprennent la totalité des interventions, depuis la récolte de graine (ou d'avoune) jusqu'à l'atteinte d'une hauteur de 3 m des jeunes peuplements. Identification des surfaces à reboiser en forêt privée par un volet d'étude spécifique. Planification des travaux en application des aménagements ou des plans simples de gestion et en fonction des budgets ouverts.

Programme régional de la forêt et du bois de la Réunion	Fiche-action n° 5 (suite)		Version C (finale)
<b>Renouveler la forêt de production</b>			
Pilote	Livrables/résultats attendus		Calendrier
<b>ONF</b>  <i>et DAAF</i> <i>pour les forêts privées</i>	Reboisement en production de 71 ha de zones incendiées de 2010-2011 (uniquement secteurs potentiellement productifs peu envahis d'acacia)		2021-2031
	Renouvellement en 10 ans dans les forêts publiques de 15 ha de tamarin		2021-2031
	Renouvellement en 10 ans dans les forêts publiques de 35 ha de cryptoméria (contribution à l'objectif de 70 ha en 20 ans)		2021-2031
	Etude de faisabilité sur d'éventuelles plantations nouvelles de cryptoméria (le scénario 3 du plan crypto estime à 300 ha le besoin pour limiter à terme les trous de production) en remplacement de friches exotiques envahissantes et réparties entre divers types de propriétés (forêts publiques, forêts privées)		2025-2030
	Renouvellement (par régénération naturelle) des peuplements de bois-énergie		2021-2031
Mécanismes de financement prévisionnels		Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre	
<b>FEADER avec contrepartie Conseil départemental</b>		Office national des forêts (ONF)	
		Conseil départemental	
		Forêt privée + DAAF + Chambre d'Agriculture	
Coûts prévisionnels		Indicateurs de suivi	
<b>8.500.000 €</b>  4.800 k€ reconstitution en production de secteurs incendiés 1.500 k€ régénération de tamarin après coupe finale 2.150 k€ replantation de cryptoméria après coupe finale 50 k€ animation et études d'extension des zones de crypto en privé		<b>5.1</b>	Surface incendiée reconstituée en production
		<b>5.2</b>	Surface de tamarin régénérée
		<b>5.3</b>	Surface de cryptoméria régénérée
		<b>5.4</b>	Surface régénérée de peuplements de bois-énergie

Programme régional de la forêt et du bois de la Réunion	Fiche-action n° 6		Version C (finale)
Contributions aux objectifs ciblés ( <i>par ordre d'importance</i> )	Domaine d'action	Respect des principes d'attention	
Bois-énergie Forêt privée	③ <b>Gérer la ressource</b>	Valoriser le potentiel économique Préserver les richesses naturelles Maintenir la couverture forestière	
<b>Construire les itinéraires techniques de mobilisation du bois-énergie</b>			
Niveau d'urgence de l'action			
À initier dès que possible	À initier rapidement ( < 2 ans )	À mettre en œuvre à moyen terme ( 2 ans << 5 ans )	À mettre en œuvre à long terme ( > 5 ans )
Rappel des enjeux	Description de l'action	Organisation	
<p>Avec la perspective de développement du bois-énergie dans le cadre de la mise en œuvre du <b>Schéma Régional Biomasse</b>, il devient nécessaire de tester et de proposer des modèles de gestion des peuplements d'acacia.</p> <p>Les objectifs seraient d'optimiser à la fois la production et le contrôle du caractère invasif, d'affiner et de comparer les coûts d'exploitation, de définir le spectre (quantité et qualité) de produits possibles en lien avec les filières d'utilisation.</p>	<p>Analyser, expérimenter et évaluer les méthodes sylvicoles et les organisations logistiques les mieux adaptées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au développement du potentiel de production des gisements de bois-énergie, principalement d'acacia,</li> <li>- à la prévention de l'expansion des espèces exotiques et si possible à la diminution de leur envahissement.</li> </ul> <p>A cet égard, l'action comprendra au-delà d'une simple maîtrise de la contention des espèces exploitées, la recherche à terme de solutions de substitution par des espèces indigènes ou au moins non invasives.</p> <p>Cette action concorde avec l'action prioritaire 2.1 du Schéma Régional Biomasse de la Réunion « Développer et structurer la filière-bois énergie dans l'objectif de substituer la biomasse importée par la biomasse locale » et y contribue.</p>	<p>L'ONF peut jouer un rôle initiateur en partageant les retours d'expérience et les protocoles sylvicoles des exploitations d'acacia.</p> <p>La diversité des situations et l'enjeu de maîtrise des espèces exotiques nécessitera cependant pour la forêt privée d'élargir le champ d'application en menant des études et des expérimentations complémentaires.</p>	

Programme régional de la forêt et du bois de la Réunion	Fiche-action n° 6 (suite)		Version C (finale)
<b>Construire les itinéraires techniques de mobilisation du bois-énergie</b>			
Pilote	Livrables/résultats attendus		Calendrier
Forêt privée : DAAF (en tant que CRPF)	1. Etude et élaboration d'un guide des bonnes pratiques et bonnes organisations (prestation à confier à un organisme type CIRAD)		2024
	2. Conduite et analyse d'expérimentations de terrain (prestation à confier à un organisme type CIRAD)		2021-2030
Forêt publique : ONF			
Mécanismes de financement prévisionnels		Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre	
Europe (FEDER ou FEADER), Etat (MAAF), Région (SPL Horizons Réunion), Département		SPFS, Chambre d'Agriculture	
		CIRAD, Horizons Réunion	
		Appui de l'ONF (retours d'expérience de la forêt publique)	
		Associer les associations de défense de l'environnement (SREPEN)	
Coûts prévisionnels		Indicateurs de suivi	
<b>150.000 €</b> 25 k€ rédaction d'un guide pratique 125 k€ expérimentations et analyses		<b>6.1</b>	Moyens consacrés aux expérimentations
		<b>6.2</b>	Rédaction d'un guide pratique

Programme régional de la forêt et du bois de la Réunion	Fiche-action n° 7		Version C (finale)
Contributions aux objectifs ciblés ( <i>par ordre d'importance</i> )	Domaine d'action	Respect des principes d'attention	
Bois-énergie Forêt privée	③ <b>Gérer la ressource</b>	Valoriser le potentiel économique Préserver les richesses naturelles Développer les talents régionaux	
<b>Valoriser les productions agricoles de forêt</b>			
Niveau d'urgence de l'action			
À initier dès que possible	À initier rapidement ( < 2 ans )	À mettre en oeuvre à moyen terme ( 2 ans << 5 ans )	À mettre en oeuvre à long terme ( > 5 ans )
Rappel des enjeux	Description de l'action	Organisation	
Des productions emblématiques telles que la vanille, le miel, les plantes médicinales font la renommée de la Réunion et s'intègrent parfaitement à la forêt. Les producteurs aspirent à une reconnaissance renforcée, à la fois sociale, technique et environnementale. Un modèle agro-forestier spécifiquement réunionnais permettrait de prendre en considération ces productions particulières. Des systèmes innovants et résilients de production agricole et agroforestière sont à développer comme solutions de remplacement des friches envahies d'exotiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sélectionner les méthodes culturales de production agricole en forêt les mieux intégrées à l'écosystème.</li> <li>- Procéder à la description des différentes méthodes appliquées et à leur évaluation, comparer et expérimenter les suggestions d'améliorations.</li> <li>- Définir une agroforesterie propre au contexte réunionnais éligible aux aides financières à l'agriculture.</li> </ul> <p>Dans le cadre</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>d'une gestion générale des friches pour endiguer la pression des espèces exotiques envahissantes sur les milieux naturels</li> <li>et d'une approche agricole innovante en cohérence avec divers actions et dispositifs pour des systèmes de productions diversifiés et résilients :</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager et soutenir l'agroforesterie comme option de reconquête des friches (issues de de la dégradation forestière ou de la déprise agricole) et de maintien des espaces boisés (compatibilité avec le classement EBC <i>cf le projet « Gestion Agroécologique et Innovante des friches par l'Agroforesterie Réunionnaise » (GAIAR) piloté par le PNR et l'ARMEFLHOR</i>)</li> </ul>	<p>Le Département, principal propriétaire forestier, cherche à encourager la diversification économique intégrée.</p> <p>Des dispositifs comme le POSEI ont permis d'amorcer (pour la vanille) une reconnaissance des productions par un soutien financier</p> <p>Le Parc national, engagé dans des démarches qualitatives comme "Esprit Parc National" pourra faire part de son expérience et de sa bonne connaissance technique et humaine du sujet.</p>	

Programme régional de la forêt et du bois de la Réunion	Fiche-action n° 7 (suite)		Version C (finale)
<b>Valoriser les productions agricoles de forêt</b>			
Pilote	Livrables/résultats attendus	Calendrier	
<b>Département</b>	1. Rapport de recensement et d'évaluation des méthodes culturales pratiquées ou envisagées	2022	
	2. Animation et élaboration d'un référentiel des pratiques les plus favorables à la naturalité de l'écosystème	2022-2030	
	3. Élaboration d'un référentiel des pratiques permettant de valoriser les friches en réduisant l'emprise des exotiques envahissantes et en favorisant l'agroforesterie	2022-2030	
Mécanismes de financement prévisionnels		Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre	
<b>Département, Etat (via ODEADOM) (Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer)</b>		Chambre d'Agriculture, SAFER	
		DAAF, DEAL	
		Département	
		Parc national, ONF	
Coûts prévisionnels		Indicateurs de suivi	
<b>200.000 €</b>		<b>7.1</b>	Rapport d'évaluation des pratiques culturales
		<b>7.2</b>	Réalisation d'un guide des pratiques culturales
		<b>7.3</b>	Réalisation d'un guide de gestion des friches

Programme régional de la forêt et du bois de la Réunion	Fiche-action n° 8		Version C (finale)
Contributions aux objectifs ciblés ( <i>par ordre d'importance</i> )			
Forêt privée Bois-énergie Bois d'oeuvre	④ Animer la filière		Maintenir la couverture forestière Préserver les richesses naturelles Valoriser le potentiel économique
<b>Accompagner les propriétaires forestiers privés</b>			
Niveau d'urgence de l'action			
À initier dès que possible	À initier rapidement ( < 2 ans )	À mettre en œuvre à moyen terme ( 2 ans << 5 ans )	À mettre en œuvre à long terme ( > 5 ans )
Rappel des enjeux			
Description de l'action			
Organisation			
La forêt privée représente un potentiel méconnu et mésestimé. Elle est confrontée à des contraintes de réglementation et à une absence d'accompagnement de la gestion. Les propriétaires ne disposent pas à la Réunion de l'appui institutionnel d'un Centre régional de la propriété forestière qui leur permettrait d'être conseillés et défendus. La valeur du patrimoine forestier est multiple. Elle dépasse l'aspect économique immédiat, elle contribue au développement durable, à l'attractivité du territoire et au maintien de la biodiversité. Parmi les valorisations possibles de la ressource, l'énergie verte ouvre des perspectives intéressantes.	L'objectif est de motiver les propriétaires à porter intérêt à leur forêt, à ce qu'ils puissent reconnaître les enjeux spécifiques (maintien des sols, biodiversité, production, accueil, paysages) en fonction de l'état des peuplements et de leur localisation, d'aider ceux qui ont des projets à les cerner et à les réussir.  Il s'agit donc d'apporter aux propriétaires privés les moyens de leur développement en leur procurant un cadre de réglementation et d'animation comparable à celui de métropole.  L'action évaluera notamment la faisabilité d'implanter un CRPF à la Réunion ou du moins la manière d'offrir localement la même qualité de services. Elle visera aussi à rattraper les retards en matière de documents-cadres (SRGS, schéma régional de gestion sylvicole et RTG, règlement-type de gestion) pour l'élaboration des plans simples de gestion.  Elle comprendra l'élaboration d'un guide local sur l'entretien et la valorisation des Espaces Boisés Classés, excluant tout recours au défrichement.		La majeure partie de l'action relève de missions propres au MAAF.  En fonction de l'étude sur la forêt privée, si le nombre de propriétaires motivés pour exploiter leur forêt, est faible, orienter les demandes de PSG vers la DAAF qui se substituera au CRPF (nombre de propriétaires forestiers insuffisant pour créer un CRPF).  L'accompagnement peut aussi se traduire par le recrutement par le SPFS d'un technicien forestier en contrat de mission pour réaliser certaines des études inscrites au PRFB.



Programme régional de la forêt et du bois de la Réunion	Fiche-action n° 8 (suite)		Version C (finale)
<b>Accompagner les propriétaires forestiers privés</b>			
Pilote	Livrables/résultats attendus		Calendrier
<b>DAAF</b> (en qualité de CRPF)	1. Faisabilité des missions de CRPF à la Réunion		2021-2022
	2. Renforcement des moyens et compétences à la DAAF pour le suivi de la forêt privée		
	3. Rédaction du SRGS et du cadre des PSG		
Mécanismes de financement prévisionnels		Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre	
<b>État</b> (financement MAAF)		DAAF	
		Chambre d'Agriculture	
		Syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs	
Coûts prévisionnels		Indicateurs de suivi	
<b>50.000 €</b>		<b>8.1</b>	Remise du rapport sur la faisabilité des missions de CRPF
		<b>8.2</b>	Rédaction du SRGS
		<b>8.3</b>	Rédaction du cadre des PSG

Programme régional de la forêt et du bois de la Réunion	Fiche-action n° 9		Version C (finale)
Contributions aux objectifs ciblés ( <i>par ordre d'importance</i> )			
Forêt privée Reconnaissance des filières Bois d'œuvre Bois-énergie	④ Animer la filière		Maintenir la couverture forestière Préserver les richesses naturelles Valoriser le potentiel économique
<b>Communiquer sur la gestion forestière</b>			
Niveau d'urgence de l'action			
À initier dès que possible	À initier rapidement ( < 2 ans)	À mettre en oeuvre à moyen terme ( 2 ans << 5 ans)	À mettre en oeuvre à long terme ( > 5 ans)
Rappel des enjeux			
Malgré l'intérêt général que le public porte à la forêt, la gestion forestière est un domaine souvent mal connu. Les acteurs professionnels de la forêt et du bois auraient intérêt à exposer et expliquer leurs actions, autant pour promouvoir les productions finales que pour désamorcer d'éventuels malentendus. En matière de planification de l'aménagement du territoire, la forêt est souvent traitée en dernier ressort. Les Plans locaux d'urbanisme comportent beaucoup d'approximations et présentent un décalage fréquent entre l'intention et sa traduction réglementaire.	Description de l'action L'action comprend :  1) Un volet général destiné à sensibiliser le public pour lequel l'avis et le concours des associations de protection de la nature sera important. Ce volet pourra se traduire par des campagnes de communication et l'édition de plaquettes  2) Un volet spécifique destiné aux acteurs de la gestion territoriale (élus, agents et prestataires) ciblant la conception et l'application des PLU par rapport à la forêt sous les aspects juridique et pratique. Ce volet se déclinera surtout sous forme d'actions de formation.		Organisation  La communication vers le grand public s'appuiera sur une variété des moyens : communiqués, visites, évènements, édition de documents  Pour l'information et les formations des acteurs de la gestion territoriale, des organismes de la formation comme le CNFPT seront sollicités.

Programme régional de la forêt et du bois de la Réunion	Fiche-action n° 9 (suite)		Version C (finale)
<b>Communiquer sur la gestion forestière</b>			
Pilote	Livrables/résultats attendus		Calendrier
<b>DAAF</b> (Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt)	1. Actions de communication grand public, y compris édition de plaquettes		2021-2022
	2. Inscription de formations spécifiques forêt et aménagement du territoire aux catalogues du CNFPT ou autres		
	3. Edition d'un guide (plaquette synthétique) sur les enjeux forestiers dans la planification de l'aménagement du territoire		
Mécanismes de financement prévisionnels		Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre	
État (financement MAAF) Région, Département  CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale)		DAAF, DEAL,	
		Département (principal propriétaire), Région (application du SAR)	
		ONF, Parc national, Associations de protection de la nature	
		CNFPT (formation des agents territoriaux)	
Coûts prévisionnels		Indicateurs de suivi	
<b>110.000 €</b> communication grand public 20.000 € édition plaquettes grand public 20.000 € formation agents territoriaux et prestataires 50 000 € communication élus 10.000 € édition guide forêt et aménagement du territoire 10.000 €		<b>9.1</b>	Nombre d'actions de communication réalisées
		<b>9.2</b>	Nombre de documents édités
		<b>9.3</b>	Nombre de personnes ayant suivi une formation

Programme régional de la forêt et du bois de la Réunion	Fiche-action n° 10		Version C (finale)
Contributions aux objectifs ciblés ( <i>par ordre d'importance</i> )			
Formation professionnelle Reconnaissance des filières Bois-énergie Bois d'oeuvre	④ Animer la filière		Respect des principes d'attention  Développer les talents régionaux Valoriser le potentiel économique
<b>Déployer un plan stratégique de formation</b>			
Niveau d'urgence de l'action			
À initier dès que possible	À initier rapidement ( < 2 ans )	À mettre en œuvre à moyen terme ( 2 ans << 5 ans )	À mettre en œuvre à long terme ( > 5 ans )
Rappel des enjeux			
Les perspectives d'accroissement de la récolte (en particulier pour le bois-énergie en forêt privée) amènent à préparer le recrutement et donc la formation de professionnels qualifiés en exploitation forestière.  Quant aux entreprises du bâtiment et de l'artisanat du bois, afin de développer la part de marché du bois et pour insuffler une dynamique créative de qualité, elles ont besoin de travailler avec des personnels motivés qui maîtrisent des techniques aussi bien traditionnelles que modernes.	Description de l'action  Dans un secteur où les fonctions techniques à exercer sont très diversifiées et même si le besoin global est en augmentation, l'effectif de personnes à qualifier par métier est assez souvent limité. Une analyse sectorielle fine doit donc d'abord quantifier et planifier les perspectives d'emploi par type de compétence en fonction des attentes des entreprises.  Il pourra en résulter un plan de développement s'inscrivant dans la démarche de l'Observatoire prospectif des emplois et des compétences et qui orientera les formations : - soit vers des dispositifs classiques de parcours de qualification à différents niveaux diplômants (du CAP au BAC et au-delà). - soit vers des accompagnements personnalisés (au besoin grâce à des parcours en mobilité ou en compagnonnage).  Les métiers forestiers pourront bénéficier du cadre institutionnel du Ministère de l'Agriculture, ceux du bâtiment et de l'artisanat d'un accompagnement par la Chambre des Métiers (CFAA). Une attention supplémentaire devra être apportée à la préparation des cadres et dirigeants à la gestion des entreprises et à l'anticipation des marchés.		Organisation  Etude d'analyse sectorielle permettant d'établir un plan de développement des compétences (veiller à anticiper suffisamment les besoins pour tenir compte du délai d'ingénierie de formation d'au moins un an)  Ouverture de certains parcours de formation en lycée agricole, lycée pro ou CFA. Pour le reste, consultation de prestataires de formation.

Programme régional de la forêt et du bois de la Réunion	Fiche-action n° 10 (suite)		Version C (finale)
<b>Déployer un plan stratégique de formation</b>			
Pilote	Livrables/résultats attendus		Calendrier
<b>Région</b> avec SFD de la DAAF et CMA	1. Etude d'analyse sectorielle des besoins / plan de développement des compétences.		2021-2022
	2. Sensibilisation des Réunionnais aux métiers de la forêt et du bois		2022
	3. Mise en œuvre des sessions de formation. Suivi et accompagnement des sortants du dispositif afin d'assurer leur insertion professionnelle (objectifs : taux de diplômés > 80%, taux d'insertion professionnelle > 70%)		2022-2031
	4. Organisation de la mobilité pour les formations à des diplômes non-disponibles sur l'île		2022-2031
	5. Organisation de la mobilité professionnelle des Réunionnais formés en charpente/menuiserie/ébénisterie (ex. reconstruction de Notre Dame de Paris) et des candidats aux certificat de spécialisation et brevets professionnels en exploitation forestière		2022-2031
Mécanismes de financement prévisionnels		Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre	
<b>Région, Europe, Etat</b> <b>Pôle Emploi</b> <b>OCAPIAT</b> (Opérateur de Compétences secteur agricole), <b>OPCO</b>		DAAF (Service de la Formation et du Développement)	
		Chambre des Métiers et de l'Artisanat, CNARM, CMA France	
		Chambre d'Agriculture	
		Lycées, CFPPA, CFA, AFD, Entreprises de formation	
		Syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs, ONF, Entreprises notamment d'alternance	
Coûts prévisionnels		Indicateurs de suivi	
<b>1.400.000 €</b> (900 M€ métiers forestiers / 500 M€ métiers du bois)		<b>10.1</b>	Analyse et programmation détaillée des besoins de formations
		<b>10.2</b>	Actions de sensibilisation aux métiers de la forêt et du bois
		<b>10.3</b>	Formations locales
		<b>10.4</b>	Formations en mobilité